

DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 26/05/2025
Reçu en préfecture le 26/05/2025
Publié le
ID : 044-214400756-20250522-40_2025-DE

Nombre de conseillers
en exercice14
présents11
votants11

L'an deux mil vingt-cinq, le **VINGT-DEUX MAI**
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 mai 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc PIERRISNARD Béatrice LE BOULER Cédric CHIRADE Brigitte HAMON Sylvain
GUILLEMOT Tatiana MARTIN Yves RAIMBAUD Nelly HUGRON Dominique GRIMAUD Sylvie
BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS : RIOTTE Sandrine ; DUMARCHÉ Jérémy ; DUTERTRE Thomas

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : HUGRON Dominique

OBJET :

40/2025	ACCUEIL PERISCOLAIRE : FIXATION DES TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025
----------------	--

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a fixé les tarifs suivants pour la participation des familles à l'accueil périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Participation des Familles

Prix pour les allocataires des régimes général et agricole

	Prix de l'heure (ou de 4 quarts d'heures)
Tranche 1 (QF < à 400 €)	1,04 € / heure
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1,16 € / heure
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1,28 € / heure
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	1,40 € / heure
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	1,52 € / heure

Compte tenu de la grille de référence adressée par la Communauté de Communes Châteaubriant-Derval le 19 mai 2025, le Conseil Municipal après délibération, décide d'augmenter ces tarifs de la manière suivante à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Participation des Familles

Prix pour les allocataires des régimes général et agricole

	Prix de l'heure (ou de 4 quarts d'heures)
Tranche 1 (QF < à 400 €)	1,08 € / heure
Tranche 2 (QF entre 400 € et 650 €)	1,20 € / heure
Tranche 3 (QF entre 651 € et 950 €)	1,32 € / heure
Tranche 4 (QF entre 951 € et 1 250 €)	1,44 € / heure
Tranche 5 (QF > à 1 251 €)	1,56 € / heure

Par ailleurs, constatant des retards réguliers de parents pour venir chercher leur enfant, le Conseil Municipal valide la mise en place d'une pénalité de 3 € en cas de retard.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré à Issé

Le Maire,

Jean-Marc LALLOUÉ

